



**Cinquième assemblée ordinaire du Conseil de quartier Montcalm**  
**Mardi 25 juin 2024, 19h, Rencontre hybride**  
**Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salles 106,107**

---

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

M. Jonathan Tedeschi	Président (2026)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2025)
M. Bruno Thériault	Trésorier (2025)
Mme Maude Rodrigue	Administratrice (2025)
Mme Laurence Desrosiers	Administratrice (2026)
Mme Muriel Gennatas	Administratrice (2026)
M. Alexandre Turgeon	Administrateur (coopté)

**ABSENCES :**

Émile Chartier-Thibault	Président (2025)
-------------------------	------------------

**Membre sans droit de vote :**

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district Cap-aux-Diamants
----------------------------	---

**Autres présences :**

Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques
----------------------	--

Vingt-neuf personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

### 1. Ouverture de l'assemblée

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### 3. Élection d'un administrateur coopté

Mise en candidature et vote.

### 4. Consultation LAU et demande d'opinion

#### Assouplissement de règles concernant l'aménagement de tablier de manœuvre dans 4 zones du quartier de Montcalm

### 5. Présentation sur les aménagements transitoires et nouvelle signalisation sur les rues Dumont et de Candiac par M. Jean-Philippe Simard de la *Planification de l'aménagement et de l'environnement (PAE)*

### 6. Suivis et adoption des procès-verbaux des assemblées régulières du 26 mai et du 23 janvier 2024

### 7. Période d'échange réservée à la conseillère municipale

### 8. Période de questions et commentaires du public

### 9. Période des comités de travail du conseil d'administration

#### Comité Transport :

- a. Résolution pour une demande de rencontre VIRTUELLE avec le gestionnaire d'artères
- b. Résolution sur le stationnement interdit dans les 5 mètres précédant une intersection
- c. Résolution pour un passage sécurisé au coin Crémazie Ouest et des Érables

#### Cadre bâti et Environnement :

- d. Retour Marché aux puces - Distribution de semences
- e. Retour Projet de jardin communautaire - Jardins Mérici

#### Comité Communication et Relations avec les citoyens :

- f. Vision Montcalm

### 10. Trésorerie

### 11. Fonctionnement du conseil d'administration

- Consultations publiques (à venir)
- Correspondance

### 12. Divers

### 13. Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### 1. Ouverture de l'assemblée

Jonathan Tedeschi ouvre l'assemblée à 19h02.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté. Son adoption est PROPOSÉE PAR Jonathan Tedeschi et DUMENT APPUYÉE PAR Laurence Desrosiers.

### 3. Élection d'un administrateur coopté

Mise en candidature et vote.

**Mme Sandrine Camus pose sa candidature pour le poste coopté vacant au sein du Conseil de quartier.**

Mme Camus a reçu l'appui de 10 signataires. (*Les adresses postales seront validées*).

La candidature de Mme Camus est **PROPOSÉE PAR** Jonathan Tedeschi ET **DUMENT APPUYÉE PAR** Hélène Paradis.

Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm acceptent à **L'UNANIMITÉ** la candidature de Mme Sandrine Camus. Ce sera un poste d'un an.

**Mme Camus se présente et témoigne de son intérêt à se joindre au Conseil de quartier.**

### 4. Consultation LAU et demande d'opinion

[Assouplissement de règles concernant l'aménagement de tablier de manœuvre dans 4 zones du quartier de Montcalm](#)

**Consultation LAU et demande d'opinion**

**Mme Hélène St-Pierre agit à titre de régulatrice de la présentation et accorde les droits de parole.**

**Présentation de M. Sergio Hernandez Avalan.**

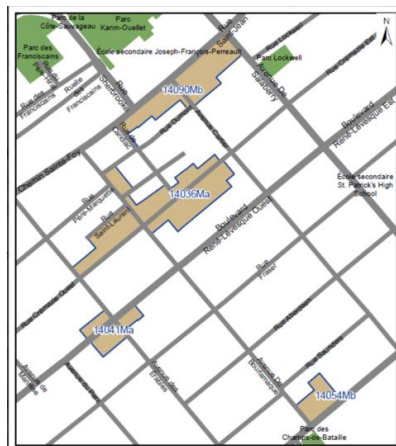
Il est proposé de modifier la réglementation entourant l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre lorsqu'un quai de chargement est aménagé pour un édifice de type commercial dans certaines zones du quartier Montcalm. Les zones concernées sont situées approximativement à l'est de l'avenue du Parc, au sud du chemin Sainte-Foy, à l'ouest de l'avenue De Salaberry et au nord de la Grande Allée Ouest.

La réglementation actuelle stipule que tout projet de construction de nouveaux commerces ou de réaménagement de commerces doit prévoir un tablier de manœuvre.

Or, dans certains secteurs du quartier, il est parfois difficile de prévoir un tel tablier en raison de la forte occupation des lieux.

### **Modifications réglementaires**

Le règlement proposé prévoit retirer cette obligation pour les zones 14036Ma, 14041Ma, 14054Mb et 14090Mb.



### Questions et commentaires du public :

- Est-ce que le changement de zonage en 2022 a eu des conséquences ?  
Selon M. Avalan, les 4 zones n'ont pas causé de démolition ni de changements majeurs. Le citoyen souligne l'objectif d'opter pour une offre commerciale diversifiée et favoriser les micro-commerces, est-ce bien le cas ?  
On prévoit des orientations larges permettant à chaque localité de prendre ses propres décisions avec l'approbation des autorités de la Ville. Le quartier n'étant pas propice à l'installation de quais de déchargement, le citoyen trouve cette consultation peu pertinente; il est appuyé en ce sens par un concitoyen, notamment concernant la zone de l'avenue Bourlamaque.

Une citoyenne souligne l'importance de tenir compte des études démographiques qui démontrent que la majorité des habitants du quartier est âgée.

M. Avalan répète que le travail a été fait objectivement et les citoyens doivent se prononcer s'ils trouvent le choix judicieux ou non.

Commentaires des administrateurs.

Hélène Paradis déclare que le règlement est inutile et devrait disparaître. Le seul endroit qui fait exception est le IGA pour permettre au stationnement, si le cas se présentait, d'avoir une autre vocation et ainsi, ne pas nécessiter de quai de déchargement.

La Ville n'a pas entendu ce qui était demandé par le Conseil de quartier, selon Alexandre Turgeon. Le quai de déchargement n'est pas nécessaire puisque de nombreux commerces s'en prévalent sans encombre. On demande de la souplesse et de retirer les restrictions des 4 zones pour l'appliquer à tout le quartier.

Mme Coulombe-Leduc rappelle le désir que le quartier Montcalm reste essentiellement un quartier résidentiel en répondant aux besoins commerciaux. La superficie de certains commerces alimentaires nécessite des aires de débarquement. Malgré les besoins en livraison de commerces comme le IGA, la Ville n'a pas l'intention d'élargir les zones commerciales mais, plutôt de dynamiser les commerces existants.

Le président remercie la Ville d'avoir pris en compte l'opinion des citoyens et des membres du CA.

**Les membres du conseil d'administration tiennent un caucus pour discuter de la présentation.**

**Pour donner suite au huis clos, les membres du conseil d'administration adoptent la position C.**

## **RÉSOLUTION 24-CA-06-25-01**

**Résolution sur l'assouplissement du règlement sur les tabliers de manœuvre.**

Le Conseil de quartier Montcalm recommande de généraliser l'assouplissement du règlement sur les tabliers de manœuvres pour permettre d'inclure de nouvelles zones commerciales éventuelles, pour inclure la zone du IGA et pour éviter d'alourdir le processus de consultation publique dans le futur.

**PROPOSÉE PAR** Jonathan Tedeschi **ET DÛMENT APPUYÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. Présentation sur les aménagements transitoires et nouvelle signalisation sur les rues Dumont et de Candiac par M. Jean-Philippe Simard de la *Planification de l'aménagement et de l'environnement (PAE)***

**Présentation de M. Jean-Philippe Simard.**

Dans le cadre de la Vision de la mobilité active, qui vise notamment à améliorer les réseaux piétonniers et cyclables sur le territoire, la Ville de Québec souhaite réaménager les rues Dumont et de Candiac selon le principe des rues conviviales. Ce concept vise à assurer un meilleur confort et un sentiment de sécurité accru pour les différents types d'usagers.

Les travaux seront en cours jusqu'au printemps 2027. Les étapes restent à confirmer. Des présentations ultérieures, suivies de discussions et consultations publiques seront annoncées au fur et à mesure de l'évolution des projets de construction.

Plusieurs mesures seront mises en place telles que :

- Une nouvelle signalisation de sens unique sur les rues Dumont et Candiac
- Les aménagements cyclables suivront le sens unique.
- Un aménagement de trottoirs temporaires à l'été 2024.

Questions du public et des membres du Conseil de quartier.

Un citoyen souhaite que les résultats du sondage soient rendus publics.

Une citoyenne s'inquiète de la disparition de certains espaces de stationnement. La conseillère municipale partage qu'il y aura une consultation publique sur ce sujet.

Il serait pertinent de sécuriser la sortie de la rue Dumont sur l'avenue Bourlamaque qui pose un risque, particulièrement pour les cyclistes. Dans les mesures temporaires qui seront mises en place, il est suggéré d'interdire le stationnement à l'intersection. On propose aussi de favoriser la circulation à double-sens pour les cyclistes étant donné la popularité de ce tronçon.

Alexandre Turgeon suggère de reprendre le questionnaire dans une version simplifiée et plus claire et de relancer ce dernier. Il se questionne aussi sur la nécessité de transformer les doubles-voies en sens uniques. Les entrées prévues pour accéder au complexe *Quartier Cartier* semblent difficiles et empêcheront la fluidité.

## **6. Suivis et adoption des procès-verbaux des assemblées régulières du 26 mai et du 23 janvier 2024**

L'adoption des procès-verbaux du 23 janvier et du 26 mai est **PROPOSÉE PAR** Hélène Paradis **ET DUMENT APPROUVÉE PAR** Laurence Desrosiers.

## **7. Période d'échange réservée à la conseillère municipale**

- Bris dans une conduite d'eau potable importante (*l'arrondissement Limoilou est touché*). Les travaux auront lieu du 26 juin au 5 juillet. Une réduction de la consommation d'eau est exigée pour permettre les travaux et ainsi assurer la qualité de la ressource. Des interdictions de nettoyage, d'arrosage et de remplissage des piscines s'appliquent. Les 26 et 27 juin une diminution de la consommation domestique sera demandée. Dès que les réparations auront été complétées, les citoyens seront tenus informés. Des [détails](#) supplémentaires se retrouvent sur le site de la Ville de Québec.
- Grève des employés du réseau des bibliothèques : une entente a été conclue avec les employés le 14 juin dernier. L'ouverture officielle est prévue le 27 juin.
- Des nouvelles du quartier St-Sacrement : le Conseil a pris l'initiative d'ajouter une programmation de *Jazz en Ville* le 29 juin par le biais de la présentation de deux concerts gratuits extérieurs à 16h et 22h. Il y aura aussi quelques prestations dans des commerces de l'arrondissement. Les membres et les citoyens de Montcalm sont invités à aller assister aux événements.

## **7. Période de questions et commentaires du public**

- Puisqu'il n'y a plus obligation du côté des promoteurs d'offrir des espaces de stationnement souterrains, la Ville souhaite permettre la construction de nouveaux logements mais, demande aux promoteurs de prendre la responsabilité d'évaluer les besoins en stationnements des locataires/ propriétaires. La Ville a assoupli le règlement pour permettre une construction de logements plus rapide et facile.

Une citoyenne souligne les problèmes déjà probants d'un nombre limité d'espaces pour stationner. Elle ne comprend pas le volte-face de la Ville en lien avec le désir de celle-ci de favoriser la densification du quartier.

La conseillère explique que la Ville établit un seuil minimal de cases de stationnements à prévoir avec la construction d'un immeuble à logements; la réglementation est en cours de révision afin d'alléger le processus et de répondre au besoin pressant de 80 000 nouveaux logements dans la ville. Les promoteurs souhaitent répondre aux besoins des locataires et propriétaires; donc elle laisse le soin à ceux-ci de définir le nombre de cases de stationnement. La Ville espère, par cette stratégie, favoriser une construction rapide de logements. La Ville va aussi réviser la politique de stationnement. Elle tente d'atteindre un équilibre, tâche parfois plus ardue. Une invitation à participer aux consultations publiques sur ce sujet est lancée.

Alexandre Turgeon s'inquiète que les promoteurs multiplient les espaces de stationnements et il souhaite l'établissement d'un seuil maximal. Le Conseil salue la volonté d'abolir les normes minimales ce qui rend le logement plus accessible et encourage la mobilité active en privilégiant l'établissement de certains stationnements souterrains et l'utilisation de l'espace dans la rue à d'autres fins.

En résumé, le transport public est mis de l'avant et encouragé dans le quartier mais, la Ville reconnaît le besoin pour des stationnements.

Un citoyen suggère de bien faire circuler l'information concernant la réduction de l'utilisation de l'eau.

La conseillère mentionne les points de presse, le site du **311** et elle vérifiera si le dépôt de feuillets porte à porte ne pourrait pas aussi être ajouté aux moyens de communication d'informations essentielles.

Un citoyen soulève sa préoccupation quant à la réfection des trottoirs entre les rues Fraser et Du Parc, réfection suivant de vieux modèles peu adaptés aux déplacements des personnes plus âgées.

Une demande au **311** concernant une longue attente au feu de circulation pour les automobilistes à l'intersection de la rue Désy et du chemin Ste-Foy a été déposée. La réponse obtenue explique



qu'avec la coordination des feux, il est impossible de changer quoi que ce soit, le temps fixé étant à 2 minutes. Il n'y a aucune raison d'avoir une coordination des feux en dehors des heures de pointe. Le citoyen suggère de revoir cet état de fait.

Station d'autobus Parc : le citoyen aimerait que les plans de l'installation soient partagés puisque c'est un investissement majeur. À l'automne, la conseillère fera un suivi à ce sujet, par la présentation des plans et de l'échéancier prévu. Ce ne sera pas toutefois une consultation.

Avec le retour du projet du tramway, un résidant souhaite lancer, en partenariat avec l'Université Laval, un concours pour décorer certaines stations du tramway. Afin d'amorcer le concours, il aimerait savoir si la Ville pourrait être intéressée par un tel projet. Le citoyen est invité à soumettre sa proposition plus tard car, les étapes ne permettront pas de songer à l'automne à l'implantation d'un tel concours.

Il est proposé de prolonger les heures de baignade au *Centre Lucien-Borne* jusqu'à 21h45, durant la belle saison, puisque les sauveteurs sont déjà sur place et ainsi de maintenir l'horaire d'hiver du mardi et jeudi pour les baignades adultes. Le citoyen est invité à se retourner vers le personnel administratif du *Centre Lucien-Borne (Loisirs du Faubourg)*, appuyé par une résolution du Conseil de quartier et soutenu par Mme Coulombe-Leduc.

#### **RÉSOLUTION 24-CQ-06-25-02 :**

#### **Résolution pour demander le maintien de pleines heures d'ouverture de la piscine Lucien-Borne en été**

Le Conseil de quartier Montcalm souhaite que la Ville réévalue le choix de diminuer les heures d'ouverture de la piscine *Lucien-Borne* en été, afin de maintenir l'accès tant aux nageurs qu'aux familles, et ce, non seulement en période de canicule, en cohérence avec ce qui a déjà été annoncé par la Ville.

**PROPOSÉE PAR** Hélène Paradis **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Laurence Desrosiers.

À l'intersection de la rue de Bougainville et du Blvd René Lévesque, certains automobilistes brûlent le feu et cela pose un enjeu de sécurité. Le résidant demande d'évaluer la situation.

## 8. Période des comités de travail du conseil d'administration

### Comité Transport :

Pour donner suite au commentaire d'une citoyenne quant aux feux de piétons mal chronométrés, le Conseil de quartier formule la volonté qu'une présentation virtuelle soit tenue à l'automne et que cette présentation soit faite à tous les conseils de quartier.

### 1. RÉSOLUTION 24-CA-06-25-03 :

#### Résolution pour peindre les 5 mètres précédant une intersection en jaune

À la suite d'une demande d'information auprès de la Ville, nous avons appris que **1251 constats** d'infractions ont été remis en 2022 et **1466** en 2023 concernant l'article 386 du *Code de la sécurité routière* pour avoir commis l'infraction de stationner à moins de 5 mètres d'une intersection.

Compte tenu de la taille du territoire couvert par cette statistique et que, divisé par 365 jours, cela fait moins de 4 infractions quotidiennes remises pour cet article, cela semble bien peu, si l'on se fie à ce que l'on peut observer dans le quartier Montcalm uniquement.

Certains arrondissements, dont Verdun à Montréal depuis 2011, ont pris l'initiative de peindre les bordures de trottoir en jaune sur cinq mètres pour clarifier les zones d'interdiction de stationnement.

Aussi, afin d'améliorer la sécurité des piétons aux intersections et de rendre ce règlement plus clair pour tous, le Conseil de quartier de Montcalm demande que la Ville de Québec peigne en jaune, aux intersections, les bordures de trottoir pour que soit respecté l'article 386 du *Code de la sécurité routière*.

**PROPOSÉE PAR** Hélène Paradis **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Maude Rodrigue.

## **2. RÉOLUTION 24-CA-06-25-04 :**

### **Résolution pour un passage sécurisé au coin Crémazie Ouest et des Érables**

Considérant que:

- Le 28 mai 2024, trois enfants ont passé près d'être frappés par un autobus du RTC au coin de l'avenue des Érables et de la rue Crémazie Ouest;
- Un grand nombre de demandes de parents de l'école Anne-Hébert ont été déposées depuis plusieurs années pour sécuriser la traversée des enfants piétons à cette intersection, dont deux demandes récentes auprès de la Ville via le 311 par la citoyenne témoin de l'incident. Ces demandes ont été rejetées avec pour justification les règles et normes du Ministère du Transport et de la mobilité durable, notamment la distance minimale à respecter entre des intersections contrôlées par des arrêts et des feux de circulation sur la même rue;
- Le nombre élevé d'élèves qui circulent à cette intersection pour se rendre à l'école Anne-Hébert quotidiennement (*dont 34, uniquement au Projet Bourlamaque adjacent*);
- Le corridor scolaire proposé par la Ville n'est pas celui emprunté naturellement par les élèves, qui se retrouvent dès lors en danger;
- La Ville a adopté une politique en vue d'accroître la mobilité active tout en n'aménageant pas de façon sécuritaire certaines intersections fort achalandées par les piétons, sous prétexte que celles-ci «ne sont pas prévues pour la traversée des piétons » ;
- Des arrêts ont été ajoutés à deux endroits récemment dans le quartier pour favoriser la mobilité active et améliorer la sécurité des piétons et cyclistes (*Fraser et Bougainville; Crémazie Ouest et Salaberry*);
- Nous avons observé que les automobilistes s'arrêtent naturellement à cette intersection et invitent les piétons à traverser d'un signe de la main, ce qui est parfois très dangereux, surtout pour les enfants, parce qu'un automobiliste qui arrive en sens inverse ne s'arrêtera pas forcément aussi.

Le Conseil de quartier Montcalm demande que l'intersection des Érables et Crémazie Ouest soit sécurisée, que ce soit par l'ajout d'une

intersection surélevée (*ce qui a été demandé dans la résolution du 14 mars 2023 du CQ Montcalm*), par un arrêt, par une traversée avec affichage, des saillies de trottoirs et un îlot refuge, ou un autre type d'aménagement, sans attendre que se produise une collision à cet endroit.

**PROPOSÉE PAR** Hélène Paradis **ET DUMENT APPUYÉE PAR** Maude Rodrigue.

#### **Cadre bâti et Environnement :**

- Retour Marché aux puces - Distribution de semences.  
La pluie a un peu gâché l'évènement; un abri pourrait être prévu pour la tenue de l'évènement l'an prochain; il faut toutefois faire la demande 60 jours à l'avance. La distribution a eu lieu quand même.
- Retour Projet de jardin communautaire - Jardins Mérici.  
Les Loisirs Montcalm ont été approchés. Les démarches sont en cours afin de faire des demandes de subvention.
- Plaines d'Abraham : le comité espère le soutien des Plaines d'Abraham pour le projet de jardins communautaires. Le comité attend le nom et les coordonnées de la nouvelle personne-ressource à qui il pourra s'adresser afin de poursuivre ses démarches.

#### **Comité Communication et Relations avec les citoyens :**

- *Vision Montcalm* : les retours des 750 questionnaires ont apporté un éclairage précieux pour les phases à venir. C'est une belle réussite qui a permis de dégager les thèmes prioritaires et de cibler les personnes qui ont une expertise pour faire cheminer les enjeux à travers des ateliers. Un rapport suivra.  
*Bravo pour la diffusion efficace du questionnaire !*

## **9. Trésorerie**

Bruno Thériault présente la situation budgétaire au 31 mai 2024. Le solde du compte en banque à cette date est de 13,152.24\$. Toutefois, M. Thériault souligne que la majorité de ce budget est dédiée au projet *Vision Montcalm* pour donner suite à la réception de différentes subventions pour cette initiative. Lorsque ces montants sont calculés séparément, le budget de fonctionnement du Conseil s'élève alors à 2,504\$, ce qui est représentatif des budgets de fonctionnement normalement alloués aux conseils de quartier.

**1. RÉSOLUTION 24-CA-06-25-05 :**

**Remboursement de frais de publicité**

Il est résolu de rembourser à Mathis Gagnon la somme de 57.50\$ pour défrayer les frais de publicité sur le compte Facebook du Conseil de quartier Montcalm pour le projet *Vision Montcalm*.

**2. RÉSOLUTION-24-CA-06-25-06 :**

**Frais de matériel d'animation :**

Il est résolu de rembourser à Muriel Gennatas la somme de 59.60\$ pour défrayer les coûts d'achat de matériel d'animation pour le kiosque du Conseil de quartier lors du *Marché aux puces* sur l'avenue Cartier le 9 juin 2024.

**3. RÉSOLUTION 24-CA-006-25-07 :**

**Mise à jour : Registre des entreprises du Québec**

Il est résolu de rembourser à Bruno Thériault la somme de 39.00\$ pour les frais de mise à jour annuelle pour le *Registre des entreprises du Québec* pour l'année 2024.

**RÉSOLUTION 24-CA-06-25-08 :**

**Frais de secrétariat**

Il est résolu de payer 115.00\$ à Mme Hélène Dion pour les frais de secrétariat de l'assemblée du 25 juin 2024.

**PROPOSÉES PAR** Bruno Thériault **ET DÛMENT APPUYÉES**  
**PAR** Hélène Paradis.

**10. Fonctionnement du conseil d'administration**

*Souhaits de bonnes vacances à tous !*

**11. Divers : aucun**

**12. Levée de l'assemblée 21 :46**

*Signé*

---

**Émile Chartier-Thibeault et Jonathan Tedeschi, co-présidents**

*Signé*

---

**Hélène Paradis, secrétaire**

## ANNEXE

<b>Tableau synthèse des résolutions courantes</b> (en gris, suivi complété)			
<b>No, sujet, procès-verbal</b>	<b>Destinataire</b>	<b>Demande ou recommandation</b>	<b>Suivi</b>
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-01 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Assouplissement du règlement sur les tabliers de manœuvre.	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-02 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Maintien de pleines heures d'ouverture de la piscine Lucien-Borne en été	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-03 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Peindre les 5 mètres précédant une intersection en jaune	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-04 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Passage sécurisé au coin Crémazie Ouest et des Érables	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-05 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Remboursement de frais de publicité	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-06 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Frais de matériel d'animation	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-07 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Mise à jour : Registre des entreprises du Québec	
RÉSOLUTION 24-CA-06-25-08 <a href="#">Juin 2024</a>	Ville	Frais de secrétariat	
24-CA-05-28-01 <a href="#">Mai 2024</a> ‡	Ville	Signature des effets bancaires	

24-CA-05-28-02 <a href="#">Mai 2024</a>	Ville	Collaboration avec Les Loisirs Montcalm pour le projet des jardins communautaires	
24-CA-05-28-03 <a href="#">Mai 2024</a> Trésorerie	Ville	Frais de secrétariat	
24-CA-05-28-04 <a href="#">Mai 2024</a> Trésorerie	Ville	Achat de chèques Caisse Populaire Desjardins	
24-CA-05-28-05 <a href="#">Mai 2024</a> Trésorerie	Ville	Renouvellement de l'abonnement « <i>Monquartier</i> »	
24-CA-03-05 Trésorerie <a href="#">mars 2023</a>	Ville	Trésorerie : frais pour le secrétariat	
24-CA-03-04 <a href="#">mars 2023</a>	Ville	Épicerie Provisions Inc	
24-CA-03-03 <a href="#">mars 2023</a>	Ville	Évènement Fleurs en Folie – Marché aux Puces - Environnement	
23-CA-03-02 <a href="#">mars 2023</a>	Ville	Sécurité des piétons et des cyclistes près des chantiers de construction	
24-CA-03-01 <a href="#">mars 2023</a>	Ville	Appui au projet de la Coopérative StPatrick	
23-10-03 – Vision Montcalm <a href="#">octobre 2023</a>	Ville	Demande budget d'initiative	
23-10-02 – Rencontre bureau tramway <a href="#">octobre 2023</a>	Ville	Nouvelle série de questions sur le projet de tramway	



